

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi douze mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

Etaient présents : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUEZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith HENRY, Pierre HOUDEBINE, **Adjoint au Maire**, Pascale PARRINELLO, Carine PICOULY, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Cédric CETLIN, Régine LANGLOIS, Françoise PIGAL, Stéphane SYLVAIN, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.**

Avait donné pouvoir : Philippe FISCHER à Alain TRAONOUEZ

Absentes excusées : Carole GUILLEMINOT, Francine GAUDRY

Absents : Olivier BARNAY, Frédéric BORIES et Guillaume CEINTRE

Secrétaire de séance : Edith HENRY

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2018

Unanimité des votants

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- N°87/11/2018 – Convention avec la Compagnie La Trappe à Ressort, pour le spectacle « La Tente d'Edgar » ;
- N°88/11/2017 – Contrat prestation de services de capture, de ramassage et de transport des animaux errants ;
- N°89/12/2017 – Convention pour l'utilisation de la piscine des dauphins par l'école élémentaire Les Charmilles de la commune année scolaire 2017/2018 ;
- N°90/12/2017 – Contrat avec l'association « auprès des nuages » dans le cadre d'un spectacle qui se déroulera à l'accueil de loisirs maternel le 29 décembre 2017 ;
- N°01/01/2018 – Marché de maintenance des installations d'éclairage public et dépose des illuminations de fin d'année ;
- N°02/01/2018 – Reconduction du contrat de suivi de progiciels gammes Solon avec Berger-Levrault ;
- N°03/01/2018 – Convention avec la commune de Périgny-sur-Yerres dans le cadre d'ateliers nature « Aidez les oiseaux en hiver » et « Petites bêtes » destinés aux enfants de l'école élémentaire Les Charmilles de Mandres-les-Roses ;
- N°04/01/2018 – Contrat de cession avec la Compagnie « Les enjoliveurs » dans le cadre d'un spectacle qui se déroulera à l'accueil de loisirs maternel le 22 février 2018 ;
- N°05/01/2018 – Convention avec la Société ODCVL dans le cadre du séjour Club Jeunes qui se déroulera du 28 juillet au 4 août 2018 à Leucate ;
- N°06/01/2018 – Convention avec la Société ODCVL dans le cadre du séjour élémentaire qui se déroulera du 27 octobre au 3 novembre 2018 à La Bresse ;

Une commission urbanisme a été organisée le 27 février 2018, en vue du conseil municipal de ce soir. Cependant, lors de cette réunion Monsieur Alain TRAONOUÉZ n'a présenté aucun document de travail sur la convention avec l'EPFIF et n'a pas non plus évoquer l'ajout du périmètre du centre-ville à cette convention. Ce point n'avait d'ailleurs même pas été inscrit à l'ordre du jour de la commission. Seule une information a été faite comme l'indique le compte rendu de cette commission. Mme Guesdon lit l'extrait de compte-rendu : « M. TRAONOUÉZ évoque la possibilité de faire intervenir l'EPF, un établissement public spécialisé dans l'acquisition de terrain pour le compte des communes ou des bailleurs sociaux, afin de préempter ce terrain au bénéfice du bailleur social Valophis. Cela permettrait de réaliser, au sein de cette opération une maison de santé très attendue à Mandres-les-Roses. La commission est appelée à étudier la question.

M. TRAONOUÉZ précise que les éléments relatifs à cette proposition sont strictement confidentiels et qu'il est important que ces informations restent confinées aux membres des commissions d'urbanisme et de travaux. »

Or, à cette date, la convention était déjà validée et votée depuis le 14 février 2018 par l'assemblée délibérante de l'Etablissement Public Territorial GPSEA où siège le représentant de la commune.

Madame Nathalie GUESDON se dit très déçue de cette façon de travailler ainsi que du manque de concertation et de travail collaboratif au sein du conseil municipal. Elle précise aux membres du conseil municipal, que GPSEA et l'EPFIF ont déjà adopté cette convention en l'état. Il est donc impossible pour Mandres-les-Roses d'en modifier le contenu sans contraindre ces 2 établissements à repasser par un processus délibératif.

Monsieur Alain TRAONOUÉZ dit qu'on pensait qu'une DIA allait arriver et qu'il était urgent de changer de stratégie, laquelle a entraîné la préparation d'un gros travail. L'idée était aussi d'éviter que le sujet s'ébruite et que le promoteur rende la préemption plus difficile. Monsieur Alain TRAONOUÉZ rappelle que la maison médicale revêt une réelle notion d'urgence.

Madame Nathalie GUESDON retorque qu'il s'agit d'une manière de faire constante, et qui, dans ce cas précis ne semble pas être justifiée par le caractère urgent du dossier. Elle ajoute que Monsieur Alain TRAONOUÉZ avait connaissance de l'ensemble des éléments du dossier depuis la fin du mois de janvier, ce qui lui laissait toute latitude pour travailler avec la commission urbanisme avant le 12 mars 2018.

Monsieur Alain TRAONOUÉZ rappelle qu'il était possible de le contacter pour discuter de la convention et propose d'ajourner le vote relatif à cette convention.

Madame Nathalie GUESDON demande plutôt que le site du centre-ville soit retiré de la convention.

Monsieur Yves THOREAU, dit ne pas valider cette proposition d'ajournement, il peut comprendre qu'il y a un problème de forme mais sur le fond il n'y a pas débat, il a fallu prendre des mesures préventives en urgence. Il indique que Madame Nathalie GUESDON est dans le vrai lorsqu'elle affirme qu'il est trop tard pour modifier la convention compte tenu des votes de GPSEA et de l'EPFIF. Toutefois, il nuance ses propos en indiquant que l'instauration de périmètres de veille sur la commune est une démarche préventive, qui reste sans grands effets si personne ne décide d'activer l'intervention de l'EPFIF. S'il regrette également le manque de concertation sur ce dossier, il ne voit pas ce qu'il y a de si dramatique à présenter cette convention à la réunion du conseil municipal de ce soir.

Par ailleurs, Monsieur Yves THOREAU précise qu'à chaque secteur désigné dans cette convention, est associée une enveloppe financière permettant à l'EPFIF d'intervenir. Stratégiquement sur un dossier aussi sensible que celui du site « Albert SCHWEITZER », il est de toutes manières, impossible de faire de ce secteur le seul objet de la convention. Le prix d'achat potentiel de ce terrain serait alors dévoilé publiquement.

Le Conseil municipal approuve les avenants aux conventions d'objectifs et de financement « extrascolaire » et « périscolaire et aide spécifique rythmes éducatifs » n°201700092 et n°201700054 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Mandres-les-Roses pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2020.

Autorise le maire à signer lesdits avenants aux conventions entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

Unanimité

III – FINANCES

5. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DETR ANNEE 2018

Présentation Madame Suzanne BRIOT

La commune est éligible à la DETR au titre de l'exercice 2018. Parmi les priorités retenues au titre de la DETR figurent les travaux de voirie et ceux liés à la transition énergétique. A ce titre, la commune propose une demande de subvention relative aux investissements du marché d'éclairage public à performance énergétique et aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens du Faubourg des Chartreux pour un programme chiffré à 354 000 €TTC.

Le Conseil municipal propose une demande de subvention DETR 2018 pour une opération d'enfouissement des réseaux rue du Faubourg des Chartreux.

Propose une demande de subvention DETR 2018 pour une opération de rénovation d'éclairage public à performances énergétiques.

Précise qu'au titre de la DETR les projets peuvent être subventionnés à 60% soit un montant maximum de 177 000€. Et que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres :

- La part du montant des travaux non subventionnés ;
- La différence entre le taux maximum de 60% et le taux réellement attribué au titre de la DETR 2018.

Unanimité

6. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2018

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Un débat a eu lieu au sein de l'organe délibérant concernant les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2018.

Prend acte

Monsieur Eric FERNANDEZ présente l'analyse du groupe Mandres ensemble, sur le rapport d'orientation budgétaire qui a été remis à l'occasion du débat :

En liminaire, Monsieur Eric FERNANDEZ tient à indiquer que les élus ont reçu le PPI 15 jours avant le Débat d'orientation budgétaire et le Rapport 1 semaine avant.

Puis il rappelle le contexte 2017, avec les transferts à GPSEA, la baisse des dotations de l'État et l'augmentation des engagements d'investissement de la Collectivité.

année. Monsieur le Maire indique avoir inscrit cet investissement lourd au PPI, car la prospective le permet.

Cependant, il se dit très attaché à ne pas laisser à la fin de son mandat, la Commune dans la situation dans laquelle, il l'a trouvée en 2008 à son arrivée, à savoir : avec seulement 169 000 euros de fonds de roulement et des engagements importants comme l'église, le gymnase de la Fraizière et Vibert.

Il ne veut pas laisser à la prochaine mandature des engagements lourds, mais il faut identifier ce qui est à faire.

Madame Cécile SABATIER demande si la halle est intégrée dans l'opération de ravalement de l'Hôtel de ville.

Monsieur le Maire répond que non mais qu'effectivement la toiture de la halle pose problème et que sa réparation est estimée à 150 000€ voire 200 000€. Il en conclut que peut-être il faudrait mettre des crédits au PPI dès maintenant.

Madame Nathalie GUESDON répond que cela a été évoqué en commission travaux et qu'il a été demandé de prévoir la nécessité de prendre des mesures conservatoires et dont les montants devraient se trouver inscrits au PPI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 12 mars 2018 à 22h25.

Mandres-les-Roses, le 13 mars 2018

La Secrétaire de séance,

Edith HENRY



Le Maire,

Jean-Claude PERRAULT

